

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	43	43 + 3 pouvoirs

Date de convocation

25 février 2026

L’an deux mille vingt-six, le dix mars à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Villotte sur Aire, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, AUBRY Martine, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, CHARLES Ludovic, CHARRIOT Sophie, CHARTON Patrice, DECHEPPE Mathilde, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, FEVEZ Clément, GEORGE Marie-Cécile, ILIC Jean-Marc, JEANSON LAMBERT Chantal, JOSSELIN Sylvine, KAAG Joseph, KLEIN Dania, KLEIN Françoise, LESCU Raphaël, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, L’HUIILLIER Gérard, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, PILLEMENT Yves, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, SOLTYSIAK Régis, VERDUN Marie-Pierre, WEISSE Brigitte.**

Absents : **BRENEUR Robert, CHASSEIGNE Didier, FOURES Sylvain, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, LANG Christophe, LECLERC Raymond, PHILIPPOT Nathalie, PINET Julien, THILL Angélique, WEISS Christian, WITZ Francis, PHILIPPOT Céline.**

Représentés : **GARAT Cédric pouvoir donné à AUBRY Martine, GROSS Patrick pouvoir donné à RAMAND Thierry, JACQUET Clarisse pouvoir donné à MIGOT Thierry, BACHELEZ Eric titulaire de KAAG Joseph, CHAUDRON Alain titulaire de SOLTYSIAK Régis, DEJEAN Sabrina titulaire de PILLEMENT Yves, MACINOT Séverine titulaire de CHARLES Ludovic, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé, SANGNIER Yannick titulaire de LESCU Raphaël.**

Monsieur ERNST Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Construction d’une micro-crèche à Villotte sur Aire : Attribution du marché de maîtrise d’œuvre
N° de délibération : DE_2026_028

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l’article L 2122-21,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu l’ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes et la compétence Action sociale d'intérêt communautaire et notamment le développement d'une offre de service en matière d'accueil et de services à la petite enfance ;
- Vu le projet de territoire approuvé en décembre 2021 et notamment l'axe 1.3 Poursuivre et amplifier la stratégie de services en direction de la petite enfance et de l’enfance ;
- Vu la délibération DE_2025_102 validant le projet de construction d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de type crèche et d'une garderie périscolaire à Villotte sur Aire ;
- Considérant que le recrutement d’un maître d’œuvre est nécessaire pour l’élaboration du projet ;

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence relatif à une mission de maîtrise d'œuvre a été transmis via le profil acheteur « emarchespublics.com » le 16 janvier 2026 et au BOAMP du 16 janvier 2026 ;

Considérant que ce marché de prestations intellectuelles est passé selon une procédure adaptée ouverte ;

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au 12 février 2026 à 17h, 20 candidats ont déposés une offre.

Considérant que les critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation étaient les suivants :

- Critère 1 : Prix. 45/100 ;
- Critère 2 : Valeur technique. 45/100 ;
- Critère 3 : Délais. 10/100 ;

Considérant que, suite à l'analyse des offres effectuée conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation, il est proposé d'attribuer le marché au groupement suivant :

Le rapport d'analyse des offres est joint à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à 44 voix pour et 2 voix contre :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché de prestations intellectuelles relatif au projet de construction d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de type crèche et d'une garderie périscolaire à Villotte sur Aire avec ainsi que tous les actes y afférents.
- D'autoriser Madame La Présidente à solliciter tout organisme ou partenaire susceptible de verser une subvention pour le projet de construction d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de type crèche et d'une garderie périscolaire à Villotte sur Aire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2026.03.12 11:01:03 +0100
Ref:10613385-16004763-1-D
Signature numérique
la Présidente